

277

— 5 —

COMMISSION pour l'examen du projet de loi,
ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à
modifier l'article 2 (2^e alinéa) de la loi du
8 décembre 1897. (N° 104, année 1899.)

Nommée le 6 juin 1899.

MM.

1^{er} BUREAU : AUCOIN.

2^e — GOMOT.

3^e — THÉVENET.

4^e — SILHOL.

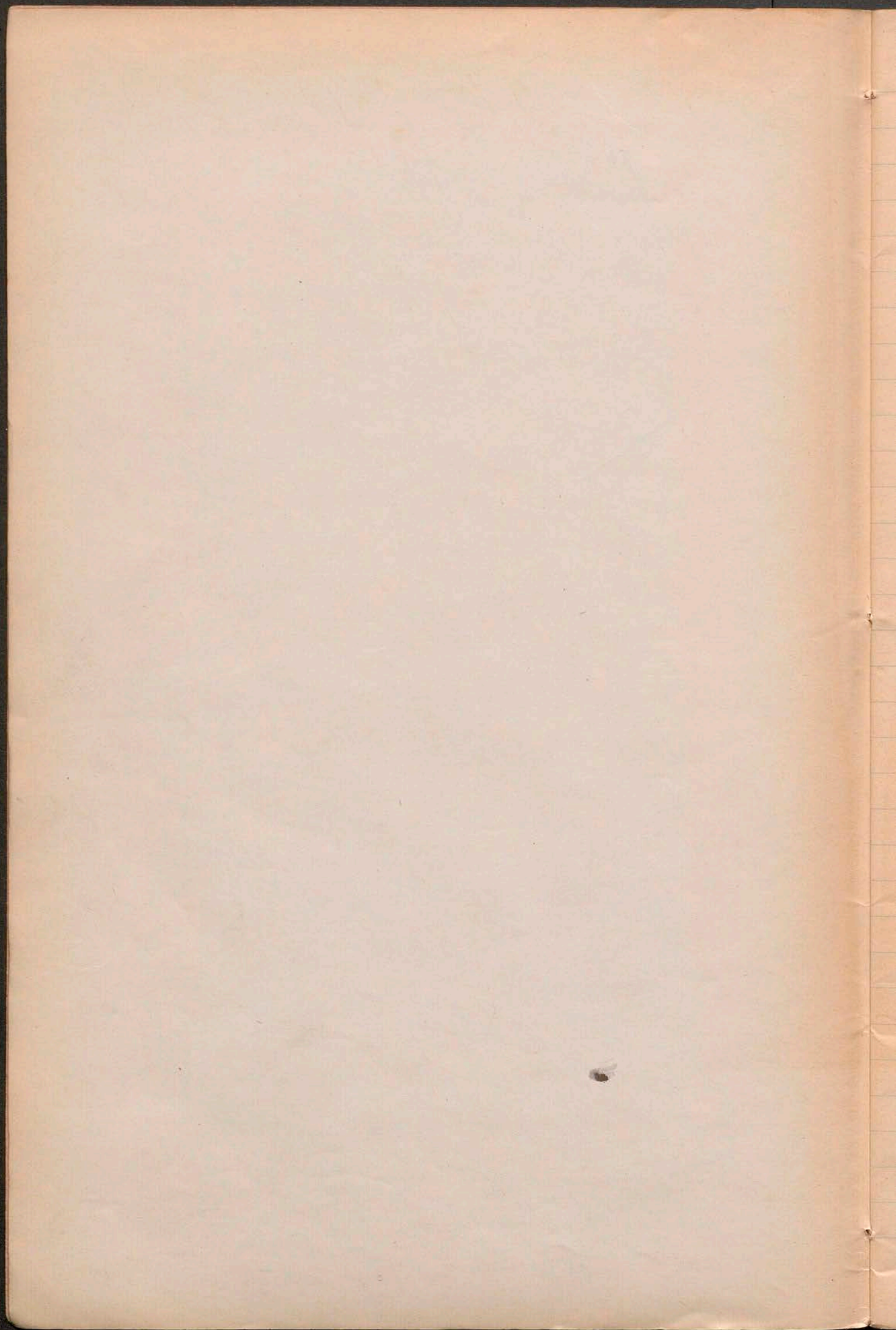
5^e — MONSSERVIN. — *Président.*

6^e — BADUEL.

7^e — LÉOPOLD THÉZARD.

8^e — DE CASABIANCA.

9^e — SAVARY (Tarn). — *Secrétaire-Rapporteur*



Séance du 9 juin 1899.
Le Commissaire dénommé Président M. Mouroux
et Secrétaire M. Savary (2ans).

Après un discours à lequel prennent part M. M.
Mouroux, Chivert, Badier, Ançois, Savary,
le C^o le sieur Juvrault au projet et donne
rapport M. Savary (2ans).

Le Président

Le Secrétaire
Savary

S. Mouroux